



2745333

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25083589

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

26 JUN 2025

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0566 972 126**

Nom

(en entier) : **FEMAG**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Avenue Jean Monnet 1, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve,
BELGIQUE**

Objet de l'acte : Nomination administrateur

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

1.L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Xin Ping. L'administrateur ainsi nommé peut valablement engager la société sans limitation de somme. Il est nommé jusqu'à révocation. Son mandat n'est pas rémunéré sauf si une décision contraire est prise par l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, a décidé de mettre fin aux fonctions d'administrateur Monsieur Rolinsky Roman. L'assemblée lui donne décharge pour les actes qu'il a accomplis pendant son mandat d'administrateur.

2.L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, appelle aux fonctions de déléguer à la gestionnaire journalière Monsieur Rolinsky Roman ici présent qui accepte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).